

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE RÉSERVATION

### Dispositions générales : Location

- 1- Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sans l'accord du loueur.
- 2- La réservation devient ferme à réception du bulletin de réservation signé et accompagné du règlement correspondant, et dès retour de la confirmation signée par le camping. En cas de double réservation, nous restituons automatiquement l'acompte reçu en dernier. L'acompte sera déduit du séjour, sauf les frais de réservation non remboursables et les frais d'assurance annulation. **Le solde devra être réglé impérativement le jour de l'arrivée.** Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le bon de réservation (après 20 heures, prière de prévenir le camping). Un délai de 24 heures est accordé ; passé ce délai et sans avis notifié au loueur, la réservation est annulée. Aucun remboursement ne peut intervenir. Aucune déduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.
- 3- La location pourra être occupée du Samedi à partir de 15 heures, et devra être libérée le Samedi pour 10 heures (sauf hors-saison).
- 4- La location est louée pour un nombre de personnes indiqué. Tout surnombre sera facturé ; il en sera de même pour tout véhicule, installation complémentaire selon les tarifs en vigueur sur le camping (et après accord de la Direction).
- 5- Le locatif contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie, et les couvertures, à l'exception des draps. Le matériel de chaque locatif fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler au bureau d'accueil tout objet manquant de l'inventaire.
- 6- Une caution de 250 € sera exigée par chèque à l'arrivée et sera restituée après inventaire (ou renvoyée sous quinzaine en cas de départ en dehors des heures d'ouverture du bureau), déduction faite du matériel manquant ou cassé. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilités, le locataire doit obligatoirement être assuré en Responsabilité Civile. Le locatif sera rendu dans un parfait état de propreté. À défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 100 € pour le nettoyage, qui pourra être prélevée sur la caution.
- 7- En cas d'annulation plus d'un mois avant la date d'arrivée prévue, le dépôt sera remboursé, sauf frais de réservation.  
En cas d'annulation moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, **la somme correspondant au montant de l'acompte ne sera pas remboursée, sauf cas de force majeure (décès, maladie grave avec justificatifs...) lorsqu'un contrat assurance annulation a été souscrit.**  
En cas de départ prématuré, la totalité du montant de la location est due, aucun remboursement ne peut intervenir, sauf cas de force majeure grave si un contrat assurance annulation a été souscrit.  
**\*\*IMPORTANT** : l'assurance annulation est facultative.
- 8- Le montant de la taxe de séjour ainsi que celui de la TVA en vigueur, peuvent être modifiés au moment de la facturation, selon arrêté municipal et législation.
- 9- Tout locataire doit respecter le règlement intérieur du camping.

### Dispositions générales : Camping

- 1- La réservation devient effective au reçu du contrat de réservation, accompagné du règlement de l'acompte par chèque + ..... de frais de réservation non déductibles et dès retour de la confirmation de réservation signée par le camping.
- 2- Les arrivées et les départs peuvent se faire en semaine, en fonction des disponibilités.
- 3- Le jour prévu de l'arrivée, l'emplacement est disponible à partir de 12 heures, il doit être occupé avant 20 heures. En cas de retard, nous vous prions de nous avertir, l'emplacement restant à votre disposition pendant 24 heures, sans déduction du prix du séjour.
- 4- Passé ce délai, la Direction pourra redistribuer de l'emplacement et le dépôt de garantie restera acquis au camping. L'emplacement, le jour du départ, doit être libre avant 12 heures. Tout campeur doit respecter le règlement intérieur du camping.
- 5- **En cas de départ anticipé par rapport à la date inscrite sur le présent contrat, prière de nous avertir au moins 48 heures avant la date de départ.**